

Calendrier des procédures Éducation nationale / MDPH

Année scolaire 2025/2026

Hormis le dossier renseigné par la famille, tous les autres documents et/ou éléments sont à fournir à la demande de la MDPH EN UN SEUL ENVOI.

Ne rien envoyer auparavant.

Dépôt demande et enregistrement	Évaluation et si besoin demande de pièces complémentaires	Programmation du passage en CDAPH	CDAPH	Notifications
---------------------------------	---	-----------------------------------	-------	---------------

→ Pour toute demande, la famille doit compléter et envoyer à la MDPH le formulaire de demande de compensation du handicap (cerfa n° 15692*01). Il est possible d'obtenir les formulaires de demande de compensation du handicap et du certificat médical (cerfa n°15695*01) en téléchargement sur le site de la CNSA ou à l'accueil de la MDPH. Il est également possible de formuler sa demande via le téléservice de la MDPH.

	Date limite de transmission	Les documents suivants doivent être transmis à la MDPH par courrier ou courriel à courrier@mdph08.fr	Transmis par
Première demande (enfant non connu de la MDPH)	30 JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco 1^{ère} demande + doc annexe si demande AESH • Renseignements psychologiques • Equipe éducative, PPRE, PAP et PAI • Argumentaire du professionnel pour les demandes de matériel 	Etablissement scolaire
Maintien en maternelle	27 Février	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier 1^{ère} demande : GévaSco + documents complémentaires demandés. 	Etablissement scolaire
Orientation vers les EGPA	30 JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier CDOEASD (éléments scolaires et psychologiques) 	Coordonnateur EGPA
Enfant connu de la MDPH et suivi par un enseignant référent handicap		Les documents suivants doivent être transmis dans le format original aux Enseignants Référents par courriel une semaine au moins avant la date de l'ESS au format PDF réinscriptible	Transmis au cas par cas, à la demande de la MDPH par
Modification du PPS (orientation vers les EGPA)	30 JANVIER	<ul style="list-style-type: none"> • Dossier famille 	Famille
		<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco réexamen • Dernière synthèse 	Enseignant référent
		<ul style="list-style-type: none"> • Dossier CDOEASD (éléments scolaires et psychologiques) 	Coordonnateur EGPA
Maintien en maternelle	27 février	<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco réexamen 	Enseignant Référent
Modification du PPS (sauf orientation vers les EGPA)	13 MARS	<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco réexamen • Renseignements psychologiques • Argumentaire pour la demande de MPA • Dernière synthèse 	Enseignant référent
Renouvellement AESH / ULIS / MPA	27 MARS	<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco réexamen 	Enseignant référent
Transport Spécifique Élève en situation de handicap (1 ^{ère} demande et renouvellement)	27 MARS	Dossier famille	Famille
Renouvellement établissements médico-sociaux et SESSAD	27 MARS	<ul style="list-style-type: none"> • GEVA-Sco réexamen • Dernière synthèse 	Enseignant référent

**L'Inspecteur d'Académie,
 Directeur Académique des Services Départementaux de
 l'Éducation Nationale des Ardennes**

Clarisse STEIN

**La Directrice de la Maison Départementale
 des Personnes Handicapées**

Sabine NICOLAS